

17ème législature

Question N° : 1665	De Mme Bénédicte Auzanot (Rassemblement National - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >Effectifs des étudiants étrangers	Analyse > Effectifs des étudiants étrangers.
Question publiée au JO le : 05/11/2024 Réponse publiée au JO le : 10/12/2024 page : 6640		

Texte de la question

Mme Bénédicte Auzanot interroge M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les élèves étrangers dans l'enseignement supérieur. Elle souhaite connaître le nombre d'étudiants de nationalité étrangère dans l'enseignement supérieur public et son évolution depuis 10 ans.

Texte de la réponse

À la rentrée 2023, 430 500 étudiants de nationalité étrangère sont inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur français. Parmi eux, 111 200 sont des étudiants de nationalité étrangère ayant effectué leur scolarité et obtenu leur baccalauréat en France, et 319 300 sont venus spécifiquement suivre des études supérieures en France et sont appelés étudiants internationaux ou étudiants en mobilité internationale. Entre les rentrées 2013 et 2023, le nombre d'étudiants étrangers a augmenté plus rapidement (+ 46 %) que celui de l'ensemble des étudiants (+ 20 %) (Tableau 1). Tableau 1 - Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur (en milliers) hors inscriptions simultanées Licence-CPGE :

En milliers	2013	2014	2015	2016 (3)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ensemble (1)	2472,8	2507,8	2569,9	2617,3	2689,8	2754,6	2807,0	2895,5	2979,2	2937,1	2965,4
dont étudiants étrangers	295,1	299,0	309,6	323,9	343,4	360,3	372,5	369,0	400,1	411,8	430,5
dont étrangers en mobilité internationale (2)	235,1	238,2	244,1	254,7	270,5	283,7	290,5	278,3	302,9	310,8	319,3

(1) Y compris Mayotte, devenu un DOM à partir de 2011. Données provisoires en 2023-2024 pour les formations paramédicales et sociales (reconduction des données 2022-2024 pour les enquêtes « santé » et « social »). (2) Étudiants de nationalité étrangère titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger. Ils correspondent à une population venant suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine (sont inclus les étudiants en programme d'échange type Erasmus+). Ils constituent avec les étudiants de nationalité étrangère ayant obtenu leur baccalauréat en France (appelés résidents étrangers) l'ensemble des étudiants étrangers. (3) Des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'informations individualisé (auparavant fondé sur des données agrégées pour certains établissements) ont été mises en œuvre depuis la collecte 2016-2017 (voir Sources, champs et définitions). Champ : France. Source : SIES-MESR / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture. Le tableau ci-dessus actualise les données extraites de la publication annuelle suivante : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-effectifs-etudiants-dans-le-superieur-en-2022-2023-94131> (la version 2024 de cette note d'information du SIES sera publiée en décembre 2024).